

# Définitions

- **Doser** (ou **titrer**) une espèce chimique (molécule ou ion) en solution, c'est déterminer sa concentration molaire dans la solution considérée.
- Lors du **titrage**, la concentration de l'une des deux solutions doit être connue, et celle de l'autre est à déterminer.
- La solution de concentration connue est appelée **solution titrante**, l'autre est appelée **solution titrée**.
- La solution titrante comporte un **réactif titrant** et la solution titrée comporte **un réactif titré**.
- La réaction qui se produit entre le réactif titrant et le réactif titré est appelée : **réaction du dosage**.